

Règlement Officiel du Royal Raid Ile Maurice - Trail

Article 1 : Toute annulation de la course en cas d'intempéries ou cas de force majeure (inondation, incendie, cyclone etc.) ne donnera lieu à aucun remboursement.

Article 2 : Les concurrents sont classés par catégorie d'âge. En cas d'arrivée ex aequo, le meilleur classement revient au plus âgé.

Article 2.1 : l'âge minimum de participation requis est comme suit :

Royal Raid 70 - 20 ans

Royal Raid 40 - 20 ans

Royal Raid 15 - 18 ans

Article 3 : Les concurrents doivent obligatoirement porter une tenue sportive avec des chaussures adéquates.

Article 4 : Tout concurrent doit porter le dossard (carte de contrôle numéroté) remis et qu'il devra faire pointer au départ, aux différents points de contrôle et à l'arrivée. Un seul pointage non effectué entraîne la disqualification immédiate du coureur.

Article 5 : Le concurrent doit obligatoirement remettre à l'organisation son dossard dans un but de sécurité et afin d'éviter des recherches inutiles, dans chaque cas suivant :

Dès son abandon

Dès sa mise hors course

Dès son arrivée (en cas de demande uniquement)

A défaut, l'organisation décline toute responsabilité quant aux conséquences pouvant en découler et se réserve le droit de refuser une inscription ultérieure du concurrent.

Article 6 : Le concurrent ayant abandonné ou mis « hors course » devra impérativement quitter le parcours de la course.

Article 7 : Chaque concurrent doit évaluer et prévoir ses ravitaillements en eau et alimentation. L'organisation met toutefois à sa disposition un certain nombre de points de ravitaillement le long du parcours.

Article 8 : Le concurrent ne doit être à aucun moment du parcours accompagné d'un « lièvre » sous peine de disqualification. Le transport sur le trajet de l'épreuve d'un concurrent par quelque véhicule que ce soit est disqualifiant.

Article 9 : Chaque concurrent doit rallier le départ et l'arrivée en suivant scrupuleusement le balisage de la course et à son propre rythme. Il doit cependant se présenter dans les délais fixés par l'organisation.

Règlement Officiel du Royal Raid Ile Maurice - Trail

Les délais ou horaires de mise hors course pour le RR70 sont les suivants :

Nom du poste	Heure limite
No.6 Parking des Gorges Riv. Noire	12h00
No.9 Parakeet	14h00
No.15 Vieille Cheminée	16h00
No.21 Arrivée Bel Ombre	21h00

Les délais ou horaires de mise hors course pour le RR40 sont les suivants :

Nom du poste	Heure limite
No.9 Parakeet	12h00
No.15 Vieille Cheminée	14h00
No.21 Arrivée Bel Ombre	16h00

Les délais ou horaires de mise hors course pour le RR15 sont les suivants :

Nom du poste	Heure limite
No.20 Watook Bel Ombre	10h30
No.21 Arrivée Bel Ombre	12h00

Article 10 : Durant toute sa course, le concurrent doit posséder un équipement obligatoire :

RR 70 : 1 litre d'eau, lampe frontale, sifflet, téléphone portable et couverture de survie

RR 40 : Le sifflet seulement est obligatoire mais 1 litre d'eau est fortement recommandé

RR 15 : 0.5 à 1 litre d'eau est fortement recommandé

Tout manquement à ces exigences entraînera la disqualification immédiate et des contrôles inopinés auront lieu durant l'épreuve.

Article 11 : L'équipe médicale mise en place le long du parcours a tout pouvoir pour juger de l'inaptitude d'un concurrent à poursuivre son effort. Aucun recours n'est possible et le concurrent sera mis hors course immédiatement.

Article 12 : Toute dégradation du balisage, dégradation et pollution des sentiers ou du matériel mis à disposition du concurrent est disqualifiant. Les assistants des concurrents doivent respecter l'environnement des points d'assistance sous peine de voir leur concurrent disqualifié.

Article 13 : Tout concurrent proférant des menaces ou insultes à l'encontre de tout membre de l'organisation sera disqualifié.

Article 14 : La responsabilité de l'organisation sera levée pour tout incident survenu après le passage de « l'équipe balai » (serre-file) ou pour le non-respect du règlement.

Article 15 : L'organisation se réserve le droit exclusif de modifier le parcours et les horaires de mise hors course pour des raisons de sécurité et sans préavis.

Article 16 : Toute réclamation doit être faite par écrit, signée et remise au PC course

Règlement Officiel du Royal Raid Ile Maurice - Trail

installé à l'arrivée dans les 30 minutes suivant l'affichage des résultats provisoires. Après une période de délibération et de consultation, la décision du Comité Organisateur sera définitive.

Article 17 : Du fait de son inscription, le concurrent accepte le règlement et les conditions de course. Par ailleurs celui-ci donne à l'organisateur un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'événement dans le cadre de sa promotion.

Article 18 : Aucun animal n'est accepté sur la course.